

INFO BORT L'ETANG

Le bulletin d'information du Conseil Municipal 2013-05

REUNION DU 10 OCTOBRE 2013

OBJET : GROSSES REPARATIONS DES PONTS SUR LA VOIRIE COMMUNALE, DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU PUY-DE-DOME DANS LE CADRE DU FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL, PROGRAMMATION 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

- d'approuver l'estimation prévisionnelle des travaux et d'adopter le plan de financement envisagé ci-dessous,

Coût total HT : 111 600,00 euros

TVA 19,6% : 21 873,60 euros

Coût TTC : 133 473,60 euros

Subvention Conseil Général : 30 % du HT : 33 480,00 euros

Fonds propres : 99 993,60 euros

- de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général du Puy-de-Dôme, dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal, au taux de 30% du montant hors taxe de la dépense.

OBJET : TRANSFORMATION DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE SEMERAP EN SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (LOI N° 2010-559 DU 28 MAI 2010) ET ENTREE DE LA VILLE DE BORT L'ETANG DANS LE CAPITAL DE LA SEMERAP SPL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'approuver les statuts, le règlement intérieur de la SEMERAP SPL et accepte d'entrer dans le capital social de la SEMERAP en achetant 10 actions à 31 € HT.

OBJET : RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 02/08/2013 – 02, APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

Par délibération du 2 Août 2013, le Conseil Municipal a approuvé le Plan local d'Urbanisme, PLU.

Il ressort que cette délibération a approuvé le PLU en méconnaissance de dispositions concernant :

- Son caractère exécutoire,
- Le règlement,
- Le rapport de présentation,
- Le zonage.

De ce fait, la délibération prise par le Conseil Municipal le 2 Août 2013 N° 02/08/2013 - 02 présente un caractère illégal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé, à la demande de la Préfecture, de retirer cette délibération.

OBJET : VOIRIE RURALE, PROGRAMME 2013, TRAVAUX COMPLEMENTAIRES, DEVOLUTION DES TRAVAUX.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de retenir l'offre de l'entreprise SARL DELAVET Daniel, 63160 MONTMORIN, pour un montant HT de 14 592,50 euros soit 17 452,63 euros TTC,

OBJET : SEMERAP : PRESTATION DE CONTROLE DES POTEAUX D'INCENDIE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de renouveler le contrat confiant à la SEMERAP la prestation de contrôle des poteaux d'incendie.

Le Conseil Municipal communique

PLAN LOCAL D'URBANISME.

La délibération du 2 août 2013 approuvant le plan Local d'Urbanisme a été déclarée illégale par le service du contrôle de légalité de la préfecture.

Le bureau d'études va maintenant travailler pour répondre aux observations formulées.

Une fois ce travail effectué, le Conseil Municipal prendra une nouvelle délibération pour approuver le Plan Local d'Urbanisme.

Le dossier sera ensuite transmis au service du contrôle de légalité de la préfecture.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES.

« Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique. »

Les listes électorales seront révisées du 1^{er} septembre au 31 décembre 2013.

Si vous n'avez pas encore effectué cette démarche, c'est le moment pour vous faire inscrire. Pour cela, vous devez remplir une des trois conditions prévues par le code électoral : - avoir son domicile sur la commune,

- y avoir une résidence,

- être contribuable depuis au moins cinq années consécutives.

Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

AIDE DEPARTEMENTALE A LA RESTAURATION ET A L'INTERNAT DES COLLEGIENS PUYDOMOIS, ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.

Les imprimés de demande sont disponibles à la mairie.

Les dossiers doivent parvenir complet au Conseil Général du Puy de Dôme **avant le 30 novembre 2013.**

INFORMATION DES USAGERS SUR DES SUJETS QUOTIDIENS.

La direction de l'information légale et administrative, (DILA), propose le service téléphonique « 3939 Allo Service Public » et le site internet www.service-public.fr pour informer les usagers sur des sujets quotidiens : perte de papiers d'identité, demande de prestations familiales, licenciement, contrat de location...

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918.

La population est invitée à la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918, qui aura lieu lundi 11 novembre, à 11 heures, devant le monument aux morts.

Un vin d'honneur clôturera cette manifestation.

OBLIGATION D'ELAGAGE DES ARBRES ET DES HAIES.

Des branches et des racines des arbres et des haies plantés en bordure des voies communales avancent dans l'emprise de ces voies et compromettent aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation routière et piétonnière que la conservation même des voies.

La réglementation est la suivante :

☛ Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 5 m. Les haies doivent être conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies communales.

☛ **Les arbres, arbustes, haies, branches doivent en outre être élagués régulièrement.**

☛ **Les opérations d'élagage sont effectuées à la diligence et aux frais des propriétaires.**

Les propriétaires concernés doivent par conséquent se mettre en conformité.

Faute d'exécution par les propriétaires, les opérations d'élagage en bordure des voies communales seront exécutées d'office par la commune et aux frais des propriétaires riverains après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non suivie d'effet et au terme d'un délai d'un mois.

INFORMATIONS DIVERSES

CINEMA : prochaine séance, salle des fêtes : **mercredi 23 octobre, 15 H 00**

MOI MOCHE ET MECHANT 2, Public : film jeune public à partir de 6 ans

Long métrage américain 1h38 - 2012

Genre : Animation, Réalisé par Chris Renaud, Pierre Coffin...

salle des fêtes : **mercredi 23 octobre, 20 H 30.**

INSAISSABLES Long métrage franco-américain 1h56 - 2013

Genre : Thriller / Policier

Avec Jesse Eisenberg, Mark Ruffalo, Woody Harrelson...

GYM CLUB DE BORT L'ETANG. Les cours ont repris, le lundi de 19 h 30 à 20 h 30, à la salle polyvalente.

Pour tous renseignements, contacter Andrée MARCHADIER au 04 73 68 29 97.

SALON DE COIFFURE.

Le numéro de téléphone a changé, composer maintenant le 04 73 62 36 59.

SIXIEME MARCHE DES FOURS.

Dimanche 29 septembre, le Comité d'Animation Culturelle a accueilli plus de 150 marcheurs et vététistes pour la sixième randonnée des fours à Bort l'Etang. Outre le plaisir de l'exercice sur des parcours agréables et bien balisés, les participants ont pu déguster, à chaque four, pain, chocolat, tartes, charcuterie et boissons réparatrices.

Rendez vous en 2014 pour la septième édition.

VENTE DE PARCELLE DE TERRAIN.

La parcelle cadastrée section B n° 488, 2 500 m², située lieu dit « le communal », proche de Barrioux est à vendre.

Contactez Monsieur SOULIER Dominique, TEL : 04 73 27 67 78.

LE PROCHAIN RENDEZ-VOUS DU COMITE D'ANIMATION CULTURELLE.

Festival départemental Les Automnales 2013

Spectacle « ces gens-là » par Lili Label Compagnie

Dimanche 3 novembre 2013 à 17h30 à la salle polyvalente de Bort l'Etang

Un homme et une femme arrivent avec leurs enfants, ils ne sont pas d'ici, ils sont étrangers, nomades. Ils ont marché longtemps. Cette famille qui vit l'exil, réinvente chaque jour une histoire, son histoire, pour ne pas perdre son identité et ses origines. Pour ne pas s'oublier, elle transmet chaque soir, quand vient le moment du récit, cet imaginaire nourri de générations en générations.

Pour tout public à partir de 9 ans, ce spectacle est une création à l'occasion du festival.

Tarifs : tarif plein : 10 euros / tarif réduit : 6 euros

Renseignements et billetterie à la communauté de communes Entre Dore et Allier 04 73 73 21 73

COVOITURAGE.

Des informations relatives au covoiturage sont disponibles :

- Sur le site internet du Conseil Général du Puy de Dôme (rubrique « vivre dans le Puy de Dôme – onglet transports – thématique covoiturage),
- Sur le site internet www.covoiturageauvergne.net.

COUTURE.

L'atelier couture aura lieu cette année tous les mercredis à partir du 6 novembre 2013, de 16 H 30 à 18 H 30, à la mairie.

Contactez Madame Chantal EVE au 04 73 68 53 80.

ZUMBA.

Des airs de zumba s'échappent de la salle polyvalente le jeudi de 18 H 30 à 19 H30.

Le succès est au rendez vous, Il sera peut être nécessaire de pousser les murs.

GUIDE DE RANDONNEES.

La communauté de communes Entre Dore et Allier a réalisé un guide de randonnées sur le territoire des 13 communes qui la composent.

Avec ce guide vous découvrirez 14 circuits pédestres, dont 1 sur Bort l'Etang, et 2 circuits VTT, dont 1 sur Bort l'Etang, et de nombreuses informations culturelles.

Il est en vente à la mairie au prix de 5 euros, (règlement à l'ordre du Trésor Public).